

Fonds du marché monétaire canadien TD

531973
(03/25)

Fonds Mutuels TD États financiers annuels

Période close le 31 décembre 2024



Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD »), en sa qualité de gestionnaire des Fiducies de fonds commun de placement TD, des Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD et des Portefeuilles FNB gérés TD (collectivement, les « Fonds » et, individuellement, le « Fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de GPTD. Il incombe au gestionnaire d'assurer l'intégrité, l'objectivité et la fiabilité des données présentées. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gestionnaire choisit les méthodes comptables appropriées, formule des jugements et effectue des estimations conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS ») publiées par l'*International Accounting Standards Board*. Le gestionnaire est aussi chargé d'élaborer des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière, ainsi que de protéger tous les biens des Fonds.

Il appartient au conseil d'administration de GPTD d'examiner et d'approuver les états financiers, tout en s'assurant que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur externe des Fonds. Il a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada pour être en mesure d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport de l'auditeur est présenté à la page suivante du présent rapport annuel.

Au nom de GPTD, gestionnaire des Fonds.



Bruce Cooper
Administrateur et
chef de la direction
Le 14 mars 2025



Len Kroes
Chef des finances

Le 14 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de :

Fonds du marché monétaire canadien TD	Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD	Fonds indiciel Nasdaq® TD
Fonds du marché monétaire Plus TD	Fonds d'actions canadiennes TD	Fonds indiciel international TD
Fonds du marché monétaire américain TD	Fonds de petites sociétés canadiennes TD	Fonds neutre en devises indiciel international TD
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD	Fonds américain à faible volatilité TD	Fonds indiciel européen TD
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD	Fonds nord-américain de dividendes TD	Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD	Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD	Portefeuille de retraite en dollars américains TD
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD	Fonds américain de croissance de dividendes TD	Portefeuille conservateur de retraite TD
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD	Fonds de rendement américain pour actionnaires TD	Portefeuille équilibré de retraite TD
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD	Fonds concentré d'actions américaines TD	Portefeuille confortable TD – revenu conservateur
Fonds d'obligations ultra court terme TD	Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD	Portefeuille confortable TD – revenu équilibré
Fonds d'obligations à court terme TD	Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD	Portefeuille confortable TD – équilibré
Fonds d'obligations canadiennes TD	Fonds américain de réinvestissement du capital TD	Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée
Portefeuille à revenu favorable TD	Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD ^{MC} (<i>auparavant, Fonds quantitatif d'actions américaines TD</i>)	Portefeuille confortable TD – croissance
Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD	Fonds d'actions américaines TD	Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD	Fonds de moyennes sociétés américaines TD	Fonds de revenu fixe TD
Fonds d'obligations de sociétés américaines TD	Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD	Fonds de gestion du risque TD
Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD	Fonds de petites sociétés américaines TD	Fonds de sociétés canadiennes TD
Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD	Fonds mondial à faible volatilité TD	Fonds de sociétés mondiales TD
Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD	Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD	Fonds de gestion tactique TD
Fonds de revenu mondial TD	Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD ^{MC}	Fonds alternatif de gestion du risque TD
Fonds d'obligations mondiales de base plus TD	Fonds concentré d'actions mondiales TD	Fonds alternatif de produits de base TD
Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD	Fonds mondial de réinvestissement du capital TD (<i>auparavant, Fonds d'actions mondiales Epoch et Fonds de croissance d'actions mondiales TD</i>)	Fonds alternatif de produits de base long/court TD
Fonds d'obligations à haut rendement TD	Fonds concentré d'actions internationales TD	Portefeuille géré TD – revenu
Fonds d'actions privilégiées TD	Fonds d'actions internationales TD	Portefeuille géré TD – revenu et croissance modérée
Fonds opportunités mondiales TD – conservateur	Fonds chinois revenu et croissance TD	Portefeuille géré TD – croissance équilibrée
Fonds opportunités mondiales TD – équilibré	Fonds des marchés émergents TD	Portefeuille géré TD – croissance audacieuse
Fonds de revenu mensuel TD	Fonds ressources TD	Portefeuille géré TD – croissance boursière maximale
Fonds de revenu mensuel tactique TD	Fonds métaux précieux TD	Portefeuille géré FondsExpert TD – revenu et croissance modérée
Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD	Fonds mondial communications et divertissement TD	Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance équilibrée
Fonds américain de revenu mensuel TD	Fonds science et technologie TD	Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance audacieuse
Fonds américain de revenu mensuel TD – \$ CA	Fonds sciences de la santé TD	Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance boursière maximale
Fonds de revenu mensuel diversifié TD	Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD	(collectivement, les « Fonds »)
Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD	Fonds indiciel équilibré TD	
Fonds de croissance équilibré TD	Fonds indiciel canadien TD	
Fonds de revenu de dividendes TD	Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD	
Fonds à rendement diversifié canadien TD	Fonds indiciel américain TD	
Fonds à faible volatilité canadien TD	Fonds neutre en devises indiciel américain TD	
Fonds de croissance de dividendes TD		
Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD		

Opinion

Nous avons audité les états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 (le cas échéant), et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 (le cas échéant), ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et évaluons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Canada)
Le 14 mars 2025

Fonds du marché monétaire canadien TD

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Actif		
Actif courant		
Placements	3 836 378 \$	2 680 931 \$
Trésorerie	437 835	293 289
Intérêts et dividendes à recevoir	2 236	1 395
Souscriptions à recevoir	21 252	18 686
	4 297 701	2 994 301
Passif		
Passif courant		
Charges à payer	1	48
Rachats à payer	11 105	7 386
Distributions à payer	730	680
	11 836	8 114
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	4 285 865 \$	2 986 187 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par série (note 5)		
Série Investisseurs	993 168 \$	893 013 \$
Série Institutionnelle	826 \$	1 019 \$
Série Conseillers	65 737 \$	54 542 \$
Série F	149 435 \$	115 868 \$
Série D	2 590 734 \$	1 737 009 \$
Série Privée	117 306 \$	s. o.
Série O	368 659 \$	184 736 \$
	4 285 865 \$	2 986 187 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par part de série		
Série Investisseurs	10,00 \$	10,00 \$
Série Institutionnelle	10,00 \$	10,00 \$
Série Conseillers	10,00 \$	10,00 \$
Série F	10,00 \$	10,00 \$
Série D	10,00 \$	10,00 \$
Série Privée	10,00 \$	s. o.
Série O	10,00 \$	10,00 \$

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Revenus		
Gain (perte) net sur placements et dérivés		
Intérêts aux fins de distributions	172 621 \$	121 775 \$
Revenus de prises en pension de titres	0	0
Gain (perte) net sur placements et dérivés	172 621	121 775
Revenus de prêts de titres	2	5
Total des revenus (pertes)	172 623	121 780
Charges (note 6)		
Frais de gestion	11 986	10 517
Frais d'administration	1	0
Frais du comité d'examen indépendant	2	1
Total des charges avant les renoncations	11 989	10 518
Moins les charges visées par une renonciation	(1 641)	(3 374)
Total des charges nettes	10 348	7 144
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables avant impôts		
	162 275	114 636
Remboursements d'impôts (retenues d'impôts)		
	0	0
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	162 275 \$	114 636 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par série		
Série Investisseurs	41 478 \$	40 142 \$
Série Institutionnelle	40 \$	40 \$
Série Conseillers	2 475 \$	2 387 \$
Série F	6 323 \$	4 250 \$
Série D	100 634 \$	58 485 \$
Série Privée	498 \$	s. o.
Série O	10 827 \$	9 332 \$
	162 275 \$	114 636 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par part de série		
Série Investisseurs	0,44 \$	0,46 \$
Série Institutionnelle	0,47 \$	0,48 \$
Série Conseillers	0,44 \$	0,46 \$
Série F	0,45 \$	0,48 \$
Série D	0,45 \$	0,48 \$
Série Privée	0,12 \$	s. o.
Série O	0,47 \$	0,50 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds du marché monétaire canadien TD

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023

	Série Investisseurs		Série Institutionnelle		Série Conseillers	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	893 013 \$	850 783 \$	1 019 \$	770 \$	54 542 \$	48 584 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	41 478	40 142	40	40	2 475	2 387
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(41 478)	(40 142)	(40)	(40)	(2 475)	(2 387)
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	654 455	514 147	455	1 126	83 866	62 596
Réinvestissement des distributions	41 081	39 884	40	40	2 419	2 258
Rachat de parts rachetables	(595 381)	(511 801)	(688)	(917)	(75 090)	(58 896)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	100 155	42 230	(193)	249	11 195	5 958
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	100 155	42 230	(193)	249	11 195	5 958
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	993 168 \$	893 013 \$	826 \$	1 019 \$	65 737 \$	54 542 \$
Transactions sur parts rachetables						
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	89 301	85 078	102	77	5 454	4 858
Parts rachetables émises	65 446	51 415	46	113	8 387	6 260
Parts rachetables émises au réinvestissement	4 108	3 988	4	4	242	226
Parts rachetables rachetées	(59 538)	(51 180)	(69)	(92)	(7 509)	(5 890)
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	99 317	89 301	83	102	6 574	5 454
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	93 263	86 682	88	84	5 583	5 150

	Série F		Série D		Série Privée	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	115 868 \$	55 554 \$	1 737 009 \$	641 119 \$	s.o. \$	s.o.
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 323	4 250	100 634	58 485	498	s.o.
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(6 323)	(4 250)	(100 634)	(58 485)	(498)	s.o.
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	236 461	144 008	3 054 644	2 112 482	135 956	s.o.
Réinvestissement des distributions	4 665	3 525	93 464	54 592	491	s.o.
Rachat de parts rachetables	(207 559)	(87 219)	(2 294 383)	(1 071 184)	(19 141)	s.o.
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	33 567	60 314	853 725	1 095 890	117 306	s.o.
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	33 567	60 314	853 725	1 095 890	117 306	s.o.
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	149 435 \$	115 868 \$	2 590 734 \$	1 737 009 \$	117 306 \$	s.o.
Transactions sur parts rachetables						
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	11 587	5 555	173 701	64 112	s.o.	s.o.
Parts rachetables émises	23 646	14 401	305 464	211 248	13 596	s.o.
Parts rachetables émises au réinvestissement	467	353	9 346	5 459	49	s.o.
Parts rachetables rachetées	(20 756)	(8 722)	(229 438)	(107 118)	(1 914)	s.o.
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	14 944	11 587	259 073	173 701	11 731	s.o.
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	13 956	8 876	222 247	122 022	4 290	s.o.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds du marché monétaire canadien TD

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023

	Série O		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	184 736 \$	171 016 \$	2 986 187 \$	1 767 826 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	10 827	9 332	162 275	114 636
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(10 827)	(9 332)	(162 275)	(114 636)
Transactions sur parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	281 422	66 188	4 447 259	2 900 547
Réinvestissement des distributions	10 827	9 332	152 987	109 631
Rachat de parts rachetables	(108 326)	(61 800)	(3 300 568)	(1 791 817)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	183 923	13 720	1 299 678	1 218 361
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	183 923	13 720	1 299 678	1 218 361
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	368 659 \$	184 736 \$	4 285 865 \$	2 986 187 \$
Transactions sur parts rachetables				
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	18 474	17 102		
Parts rachetables émises	28 142	6 619		
Parts rachetables émises au réinvestissement	1 083	933		
Parts rachetables rachetées	(10 833)	(6 180)		
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	36 866	18 474		
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	22 962	18 617		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds du marché monétaire canadien TD

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net		
attribuable aux porteurs de parts rachetables	162 275 \$	114 636 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Accroissement des intérêts	(147 758)	(108 954)
Achats de placements et de dérivés	(12 270 418)	(9 253 225)
Produit de la vente, du remboursement et de l'échéance de placements et de dérivés	11 262 729	8 295 573
(Augmentation) diminution des intérêts et dividendes à recevoir	(841)	(581)
Augmentation (diminution) des charges à payer	(47)	42
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(994 060)	(952 509)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(9 238)	(4 406)
Produit de l'émission de parts rachetables	4 411 754	2 870 471
Montants versés au rachat de parts rachetables	(3 263 910)	(1 771 933)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	1 138 606	1 094 132
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	144 546	141 623
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de la période	293 289	151 666
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de la période	437 835 \$	293 289 \$
Intérêts aux fins de distributions reçus*, déduction faite des retenues d'impôts	24 022 \$	12 240 \$

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds du marché monétaire canadien TD

Inventaire du portefeuille (en milliers, sauf le nombre d'actions ou de parts/
la valeur nominale) au 31 décembre 2024

Inventaire du portefeuille				Inventaire du portefeuille			
Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût amorti	Juste valeur	Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût amorti	Juste valeur
Billets de dépôt bancaires – 25,7 %							
BNP Paribas SA							
25 000 000	4,150 %, 11 févr. 2025	24 886 \$	24 886 \$	20 000 000	3,840 %, 2 avr. 2025	19 812 \$	19 812 \$
15 000 000	3,640 %, 12 févr. 2025	14 938	14 938	10 000 000	3,890 %, 8 avr. 2025	9 899	9 899
25 000 000	4,010 %, 14 févr. 2025	24 882	24 882	20 000 000	3,430 %, 20 mai 2025	19 743	19 743
20 000 000	3,590 %, 19 févr. 2025	19 905	19 905	20 000 000	3,380 %, 2 juin 2025	19 723	19 723
20 000 000	3,960 %, 21 févr. 2025	19 891	19 891	15 000 000	3,440 %, 3 juin 2025	14 787	14 787
30 000 000	3,930 %, 11 mars 2025	29 781	29 781	20 000 000	3,250 %, 10 juin 2025	19 720	19 720
15 000 000	3,820 %, 18 mars 2025	14 883	14 883	14 000 000	3,220 %, 16 juin 2025	13 798	13 798
15 100 000	3,530 %, 4 avr. 2025	14 966	14 966	20 000 000	3,210 %, 17 juin 2025	19 711	19 711
20 000 000	3,280 %, 17 avr. 2025	19 811	19 811			1 100 031	1 100 031
10 000 000	3,280 %, 21 avr. 2025	9 902	9 902	Papier commercial – 49,3 %			
10 000 000	3,310 %, 23 avr. 2025	9 900	9 900	Bay Street Funding Trust			
10 000 000	3,280 %, 2 mai 2025	9 892	9 892	8 500 000	4,210 %, 2 janv. 2025	8 499	8 499
15 000 000	3,460 %, 22 mai 2025	14 803	14 803	8 000 000	4,460 %, 21 janv. 2025	7 981	7 981
14 900 000	3,370 %, 2 juin 2025	14 694	14 694	25 000 000	4,760 %, 24 janv. 2025	24 927	24 927
Banque Manuvie du Canada				15 000 000	4,430 %, 19 févr. 2025	14 913	14 913
10 000 000	4,740 %, 6 janv. 2025	9 994	9 994	15 700 000	4,020 %, 26 févr. 2025	15 605	15 605
17 000 000	5,010 %, 17 janv. 2025	16 964	16 964	12 500 000	3,700 %, 4 mars 2025	12 422	12 422
15 000 000	3,310 %, 28 mars 2025	14 884	14 884	41 000 000	4,050 %, 25 mars 2025	40 630	40 630
15 000 000	3,720 %, 1 ^{er} avr. 2025	14 865	14 865	22 800 000	3,600 %, 5 juin 2025	22 458	22 458
10 000 000	3,800 %, 9 avr. 2025	9 900	9 900	7 400 000	3,460 %, 10 juin 2025	7 290	7 290
15 000 000	3,210 %, 16 juin 2025	14 785	14 785	17 000 000	3,430 %, 10 sept. 2025	16 608	16 608
Mizuho Bank Limited				Canadian Master Trust			
20 000 000	3,750 %, 13 janv. 2025	19 976	19 976	12 700 000	4,390 %, 3 janv. 2025	12 697	12 697
15 000 000	3,720 %, 21 janv. 2025	14 970	14 970	16 000 000	4,500 %, 7 janv. 2025	15 988	15 988
25 000 000	3,440 %, 22 janv. 2025	24 951	24 951	13 000 000	4,810 %, 8 janv. 2025	12 988	12 988
35 000 000	3,620 %, 27 janv. 2025	34 911	34 911	37 000 000	4,790 %, 15 janv. 2025	36 934	36 934
30 000 000	3,670 %, 28 janv. 2025	29 919	29 919	10 900 000	4,190 %, 23 janv. 2025	10 873	10 873
15 000 000	3,350 %, 14 mars 2025	14 902	14 902	10 000 000	4,190 %, 24 janv. 2025	9 974	9 974
35 000 000	3,340 %, 20 mars 2025	34 752	34 752	18 050 000	4,460 %, 5 févr. 2025	17 975	17 975
30 000 000	3,270 %, 3 avr. 2025	29 755	29 755	16 000 000	4,340 %, 10 févr. 2025	15 925	15 925
20 000 000	3,370 %, 10 avr. 2025	19 819	19 819	9 326 000	4,380 %, 20 févr. 2025	9 271	9 271
MUFG Bank Limited				25 000 000	4,370 %, 19 mars 2025	24 775	24 775
10 000 000	4,080 %, 8 janv. 2025	9 992	9 992	13 000 000	3,450 %, 21 mars 2025	12 904	12 904
28 000 000	4,100 %, 10 janv. 2025	27 972	27 972	17 590 000	3,980 %, 15 avr. 2025	17 394	17 394
20 000 000	4,040 %, 21 janv. 2025	19 956	19 956	10 000 000	3,450 %, 29 avr. 2025	9 890	9 890
15 000 000	3,730 %, 30 janv. 2025	14 956	14 956	23 000 000	3,690 %, 20 mai 2025	22 683	22 683
16 000 000	3,990 %, 4 févr. 2025	15 941	15 941	8 000 000	3,480 %, 18 juin 2025	7 874	7 874
36 800 000	4,250 %, 12 févr. 2025	36 624	36 624	Clarity Trust			
12 000 000	3,380 %, 20 févr. 2025	11 945	11 945	15 000 000	4,210 %, 10 janv. 2025	14 985	14 985
20 000 000	3,630 %, 24 févr. 2025	19 894	19 894	19 550 000	4,770 %, 14 janv. 2025	19 518	19 518
10 000 000	3,340 %, 20 mars 2025	9 929	9 929	11 000 000	4,780 %, 23 janv. 2025	10 969	10 969
15 000 000	3,350 %, 21 mars 2025	14 892	14 892	10 000 000	3,440 %, 25 févr. 2025	9 949	9 949
30 000 000	3,800 %, 28 mars 2025	29 736	29 736	7 000 000	3,840 %, 21 avr. 2025	6 920	6 920
15 000 000	3,290 %, 1 ^{er} avr. 2025	14 879	14 879	12 350 000	3,730 %, 21 mai 2025	12 177	12 177
20 000 000	3,470 %, 1 ^{er} mai 2025	19 776	19 776	15 000 000	3,600 %, 4 juin 2025	14 776	14 776
20 000 000	3,460 %, 26 mai 2025	19 730	19 730	12 250 000	3,690 %, 25 juill. 2025	12 002	12 002
10 000 000	3,220 %, 9 juin 2025	9 862	9 862	10 700 000	3,450 %, 6 août 2025	10 485	10 485
Sumitomo Mitsui Bank				Enbridge Inc.			
9 000 000	4,010 %, 16 janv. 2025	8 985	8 985	25 000 000	3,540 %, 28 janv. 2025	24 935	24 935
15 000 000	3,710 %, 23 janv. 2025	14 967	14 967	Enbridge Pipelines Inc.			
20 000 000	4,140 %, 7 févr. 2025	19 918	19 918	23 000 000	3,940 %, 3 janv. 2025	22 995	22 995
15 000 000	3,650 %, 14 févr. 2025	14 935	14 935	Fusion Trust			
10 000 000	4,240 %, 19 févr. 2025	9 944	9 944	30 000 000	4,030 %, 20 janv. 2025	29 938	29 938
35 000 000	3,640 %, 28 févr. 2025	34 800	34 800	7 100 000	3,790 %, 23 janv. 2025	7 084	7 084
10 000 000	4,030 %, 10 mars 2025	9 926	9 926	2 000 000	3,790 %, 29 janv. 2025	1 994	1 994
10 000 000	3,560 %, 18 mars 2025	9 927	9 927	10 000 000	5,150 %, 4 févr. 2025	9 954	9 954
15 000 000	3,860 %, 25 mars 2025	14 871	14 871	10 100 000	4,460 %, 5 févr. 2025	10 058	10 058

Nbre d'actions ou de parts/				Nbre d'actions ou de parts/			
Val. nominale	Description	Coût amorti	Juste valeur	Val. nominale	Description	Coût amorti	Juste valeur
14 200 000	3,690 %, 13 févr. 2025	14 139 \$	14 139 \$	10 000 000	4,140 %, 17 mars 2025	9 917 \$	9 917 \$
15 000 000	3,480 %, 24 févr. 2025	14 923	14 923	8 250 000	4,060 %, 3 avr. 2025	8 167	8 167
6 000 000	4,300 %, 3 mars 2025	5 958	5 958	5 000 000	3,960 %, 14 avr. 2025	4 945	4 945
25 000 000	4,100 %, 17 mars 2025	24 794	24 794	9 000 000	3,700 %, 5 mai 2025	8 889	8 889
14 000 000	3,730 %, 31 mars 2025	13 875	13 875	40 000 000	3,700 %, 23 mai 2025	39 435	39 435
27 000 000	4,120 %, 7 avr. 2025	26 713	26 713	7 000 000	3,700 %, 27 mai 2025	6 898	6 898
20 000 000	3,760 %, 22 avr. 2025	19 776	19 776	8 000 000	4,210 %, 2 juin 2025	7 864	7 864
19 020 000	3,650 %, 12 mai 2025	18 775	18 775	17 970 000	3,410 %, 11 juin 2025	17 704	17 704
38 700 000	3,600 %, 4 juin 2025	38 123	38 123	4 160 000	3,480 %, 18 juin 2025	4 094	4 094
30 000 000	3,460 %, 12 juin 2025	29 547	29 547		SAFE Trust		
	King Street Funding Trust			10 000 000	4,230 %, 9 janv. 2025	9 991	9 991
13 700 000	4,230 %, 2 janv. 2025	13 698	13 698	19 730 000	4,790 %, 20 janv. 2025	19 682	19 682
5 100 000	4,810 %, 8 janv. 2025	5 095	5 095	10 000 000	3,860 %, 29 janv. 2025	9 971	9 971
10 000 000	4,070 %, 16 janv. 2025	9 983	9 983	10 000 000	5,040 %, 3 févr. 2025	9 956	9 956
6 000 000	4,830 %, 24 janv. 2025	5 982	5 982	13 250 000	3,470 %, 21 mars 2025	13 151	13 151
10 000 000	5,050 %, 4 févr. 2025	9 955	9 955	17 000 000	3,720 %, 6 mai 2025	16 787	16 787
13 000 000	4,460 %, 6 févr. 2025	12 944	12 944	10 000 000	3,440 %, 13 juin 2025	9 849	9 849
10 000 000	3,810 %, 7 févr. 2025	9 962	9 962		SOUND Trust		
10 000 000	5,060 %, 18 févr. 2025	9 936	9 936	24 550 000	4,300 %, 6 janv. 2025	24 536	24 536
26 000 000	3,700 %, 6 mars 2025	25 833	25 833	27 000 000	4,790 %, 13 janv. 2025	26 959	26 959
7 000 000	4,190 %, 11 mars 2025	6 946	6 946	15 000 000	3,830 %, 24 janv. 2025	14 964	14 964
12 900 000	4,010 %, 31 mars 2025	12 776	12 776	30 000 000	3,510 %, 21 févr. 2025	29 854	29 854
24 000 000	3,740 %, 29 avr. 2025	23 715	23 715	14 000 000	3,760 %, 23 avr. 2025	13 841	13 841
20 000 000	3,700 %, 6 mai 2025	19 751	19 751	35 000 000	3,720 %, 9 mai 2025	34 552	34 552
10 000 000	3,660 %, 28 mai 2025	9 855	9 855	8 000 000	3,680 %, 28 mai 2025	7 884	7 884
	Lakeshore Trust				Stable Trust		
7 650 000	4,810 %, 8 janv. 2025	7 643	7 643	19 300 000	4,540 %, 7 janv. 2025	19 286	19 286
15 000 000	4,300 %, 16 janv. 2025	14 974	14 974	5 000 000	4,790 %, 13 janv. 2025	4 992	4 992
13 600 000	4,160 %, 21 févr. 2025	13 522	13 522	17 000 000	4,260 %, 3 mars 2025	16 881	16 881
21 200 000	4,120 %, 11 mars 2025	21 038	21 038	10 000 000	4,050 %, 25 mars 2025	9 910	9 910
25 000 000	4,130 %, 12 mars 2025	24 805	24 805	12 000 000	4,050 %, 2 avr. 2025	11 881	11 881
13 000 000	3,750 %, 24 avr. 2025	12 852	12 852	20 000 000	3,720 %, 7 mai 2025	19 748	19 748
20 000 000	3,600 %, 2 juin 2025	19 705	19 705		Storm King Funding		
8 000 000	3,610 %, 5 août 2025	7 834	7 834	5 000 000	4,490 %, 14 janv. 2025	4 992	4 992
	North West Redwater Partnership			18 000 000	4,270 %, 22 janv. 2025	17 957	17 957
15 000 000	3,710 %, 14 janv. 2025	14 980	14 980	11 400 000	3,910 %, 28 janv. 2025	11 367	11 367
13 400 000	3,410 %, 23 janv. 2025	13 373	13 373	14 800 000	4,430 %, 13 févr. 2025	14 725	14 725
5 000 000	3,400 %, 24 janv. 2025	4 989	4 989	15 000 000	4,220 %, 18 févr. 2025	14 918	14 918
	Plaza Trust			15 700 000	4,430 %, 20 févr. 2025	15 607	15 607
15 605 000	4,810 %, 9 janv. 2025	15 589	15 589	9 600 000	3,830 %, 4 mars 2025	9 538	9 538
10 000 000	4,170 %, 27 janv. 2025	9 971	9 971	9 200 000	3,680 %, 12 mai 2025	9 081	9 081
8 000 000	4,540 %, 29 janv. 2025	7 973	7 973	8 000 000	3,640 %, 28 mai 2025	7 885	7 885
15 000 000	4,280 %, 10 févr. 2025	14 931	14 931	16 000 000	3,600 %, 5 juin 2025	15 760	15 760
15 400 000	3,750 %, 30 avr. 2025	15 215	15 215	20 600 000	3,460 %, 11 juin 2025	20 291	20 291
5 300 000	3,600 %, 3 juin 2025	5 221	5 221		Sure Trust		
15 000 000	3,470 %, 17 juin 2025	14 766	14 766	13 000 000	4,220 %, 6 janv. 2025	12 993	12 993
	Pure Grove Funding			27 500 000	3,830 %, 15 janv. 2025	27 460	27 460
20 000 000	4,430 %, 25 févr. 2025	19 870	19 870	29 000 000	4,460 %, 4 févr. 2025	28 882	28 882
15 000 000	3,720 %, 8 mai 2025	14 809	14 809	10 000 000	4,100 %, 8 avr. 2025	9 893	9 893
7 000 000	3,610 %, 2 juin 2025	6 897	6 897	20 000 000	3,750 %, 7 mai 2025	19 746	19 746
2 000 000	3,470 %, 10 juin 2025	1 970	1 970		Toronto Hydro Corporation		
29 300 000	3,450 %, 7 août 2025	28 710	28 710	10 000 000	3,300 %, 7 janv. 2025	9 995	9 995
	Ridge Trust				Toyota Crédit Canada Inc.		
6 000 000	4,620 %, 2 janv. 2025	5 999	5 999	10 000 000	4,960 %, 3 janv. 2025	9 997	9 997
15 000 000	4,050 %, 17 janv. 2025	14 974	14 974	15 000 000	4,130 %, 30 avr. 2025	14 804	14 804
14 500 000	3,750 %, 28 janv. 2025	14 460	14 460	10 000 000	4,010 %, 21 mai 2025	9 851	9 851
14 300 000	4,210 %, 6 févr. 2025	14 242	14 242				
12 400 000	4,270 %, 5 mars 2025	12 310	12 310				
8 700 000	3,730 %, 13 mars 2025	8 638	8 638				
						2 111 861	2 111 861

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût amorti	Juste valeur
Titres de sociétés – 10,4 %			
Banque de Montréal			
35 000 000	taux var., 3,592 %, 28 avr. 2025	35 000 \$	35 000 \$
72 960 000	taux var., 3,631 %, 30 juill. 2025	72 960	72 960
75 000 000	taux var., 3,625 %, 18 sept. 2025	75 000	75 000
Banque Canadienne Impériale de Commerce			
21 000 000	taux var., 3,584 %, 27 mars 2025	21 000	21 000
Banque Nationale du Canada			
80 000 000	taux var., 3,571 %, 20 oct. 2025	80 000	80 000
Banque Royale du Canada			
60 181 000	taux var., 4,050 %, 12 nov. 2025	60 181	60 181
La Banque de Nouvelle-Écosse			
25 000 000	taux var., 3,612 %, 24 mars 2025	25 000	25 000
70 000 000	taux var., 3,614 %, 27 juin 2025	70 000	70 000
Toyota Crédit Canada Inc.			
9 000 000	2,110 %, 26 févr. 2025	8 962	8 962
		448 103	448 103
Garanties et titres provinciaux – 4,1 %			
Province d'Alberta			
25 000 000	3,560 %, 5 févr. 2025	24 916	24 916
Province du Manitoba			
25 000 000	bons du Trésor, 3,610 %, 22 janv. 2025	24 949	24 949
27 000 000	bons du Trésor, 3,200 %, 26 mars 2025	26 802	26 802
Province d'Ontario			
19 541 000	bons du Trésor, 3,710 %, 8 janv. 2025	19 527	19 527
10 000 000	bons du Trésor, 3,610 %, 22 janv. 2025	9 979	9 979
25 000 000	bons du Trésor, 3,500 %, 26 févr. 2025	24 867	24 867
Province de Québec			
25 000 000	bons du Trésor, 3,560 %, 31 janv. 2025	24 928	24 928
Province de la Saskatchewan			
20 525 000	3,480 %, 27 févr. 2025	20 415	20 415
		176 383	176 383
TOTAL DES TITRES			
EN PORTEFEUILLE – 89,5 %			
		3 836 378 \$	3 836 378 \$
TOTAL DU PORTEFEUILLE			3 836 378 \$

*Note : Les pourcentages indiqués correspondent
au rapport entre la juste valeur des placements et
l'actif net à la clôture de la période.*

Fonds du marché monétaire canadien TD

États financiers – Notes propres au Fonds

Le Fonds

I) Le Fonds a été créé le 5 février 1988 et a commencé ses activités le 29 juin 1988.

II) GPTD est le gestionnaire, le conseiller en valeurs et le fiduciaire du Fonds. SITD est le distributeur principal des parts de Série Investisseurs du Fonds.

III) La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien.

IV) L'objectif de placement du Fonds est de gagner un niveau élevé de revenu d'intérêt tout en préservant le capital et en maintenant la liquidité, en investissant principalement dans des titres du marché monétaire canadien, échéant généralement dans moins d'un an. Pour tenter de réaliser cet objectif, le Fonds investit principalement dans des instruments de créance de sociétés de première qualité, en tenant compte de l'environnement macroéconomique mondial et, en général, sa stratégie consiste à détenir les titres achetés pendant une certaine période. Il peut également investir dans des bons du Trésor et d'autres instruments de créance à court terme émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux canadiens, des banques à charte canadiennes ou des sociétés de prêt ou de fiducie canadiennes, ainsi que dans du papier commercial émis par des sociétés canadiennes et dans du papier commercial adossé à des actifs parrainés par des banques. Sa stratégie repose en partie sur l'anticipation des fluctuations des taux d'intérêt sur une période de trois à six mois dans le cas des taux à court terme. Le conseiller en valeurs réalise également des analyses de crédit exhaustives et continues de tous les titres de créance de sociétés. Le Fonds s'emploie à maintenir le prix des parts à 10,00 \$.

V) Les placements en trésorerie de parties liées du Fonds représentaient 10,2 % de l'actif net au 31 décembre 2024 (9,8 % au 31 décembre 2023).

VI) Au 31 décembre 2024, GPTD, les membres du groupe de GPTD et les fonds gérés par GPTD détenaient 4,2 % (non significatif au 31 décembre 2023) de l'actif net du Fonds.

VII) La Série Privée a été lancée le 17 septembre 2024.

Frais de gestion et frais d'administration (%) (note 6)

Périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (hors TPS et TVH)

Série	Taux annuel	
	Frais de gestion	Frais d'administration
Série Investisseurs	0,50	s. o.
Série Institutionnelle	0,25	s. o.
Série Conseillers	0,50	s. o.
Série F	0,25	s. o.
Série D	0,25	s. o.
Série Privée	0,00	0,01
Série O	0,00	s. o.

Le 27 juillet 2023, le taux des frais de gestion facturés dans la Série Investisseurs et dans la Série Conseillers est passé de 0,65 % à 0,50 %, celui dans la Série F et dans la Série D est passé de 0,40 % à 0,25 % et celui dans la Série Institutionnelle est passé de 0,30 % à 0,25 %.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

(en milliers) (notes 3 et 6)

Périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

Pertes fiscales reportées (en milliers) (note 7)

Au 31 décembre 2024

Aucune perte fiscale reportée pour le Fonds.

Titres prêtés (note 3)

I) REVENUS DE PRÊTS DE TITRES

Le rapprochement du montant brut provenant des opérations de prêts de titres avec les revenus de prêts de titres du Fonds pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 est présenté ci-après :

	Montant (en milliers)		Pourcentage du montant total (%)	
	2024	2023	2024	2023
Revenus de prêts de titres bruts	2 \$	7 \$	100,0	100,0
Rémunération du placeur pour compte – The Bank of New York Mellon	0	(2)	(23,0)	(23,0)
Revenus de prêts de titres du Fonds avant remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	2	5	77,0	77,0
Remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	0	0	0,0	0,0
Revenus de prêts de titres nets	2 \$	5 \$	77,0	77,0

II) TITRES PRÊTÉS ET GARANTIES DÉTENUES (en milliers)

Aux 31 décembre 2024 et 2023

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

Gestion des risques financiers (notes 3, 4 et 8)

Aux 31 décembre 2024 et 2023

I) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Non significatif pour le Fonds.

II) RISQUE DE CHANGE

Non significatif pour le Fonds.

III) AUTRE RISQUE DE PRIX

Non significatif pour le Fonds.

IV) RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau ci-après présente les instruments de créance selon leur notation aux 31 décembre 2024 et 2023.

Notation ^o	Pourcentage du total des instruments de créance (%)		Pourcentage du total de l'actif net (%)	
	2024	2023	2024	2023
R-1 Élevée	52,0	75,6	46,5	67,9
R-1 Moyenne	45,4	22,1	40,7	19,9
R-1 Faible	2,6	2,3	2,3	2,0
Total	100,0	100,0	89,5	89,8

^o Les notations proviennent des agences de notation S&PGR, Moody's ou DBRS Ltd.

V) INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR NIVEAU DANS LA HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS *(en milliers)*

Les tableaux ci-après présentent le classement des instruments financiers du Fonds selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2024 et 2023.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 déc. 2024				
Placements à court terme	0 \$	3 836 378 \$	0 \$	3 836 378 \$

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 au cours de la période.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 déc. 2023				
Placements à court terme	0 \$	2 680 931 \$	0 \$	2 680 931 \$

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 au cours de la période.

VI) RAPPROCHEMENT DES ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3 *(en milliers)*

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

Composition du portefeuille de placement (%) (note 8)

Les tableaux ci-après présentent la composition du portefeuille de placement du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	2024
Papier commercial	49,3
Billets de dépôt bancaires	25,7
Titres de sociétés	10,4
Trésorerie (découvert bancaire)	10,2
Garanties et titres provinciaux	4,1
Autres actifs (passifs) nets	0,3
	100,0
	2023
Papier commercial	47,9
Acceptations bancaires	18,5
Billets de dépôt bancaires	17,3
Trésorerie (découvert bancaire)	9,8
Garanties et titres provinciaux	4,7
Titres de sociétés	1,0
Garanties et titres fédéraux	0,4
Autres actifs (passifs) nets	0,4
	100,0

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées (note 3)

Aux 31 décembre 2024 et 2023

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

Compensation des actifs et passifs financiers *(en milliers)* (note 3)

Aux 31 décembre 2024 et 2023

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

1. Les Fonds

Les Fiducies de fonds commun de placement TD et les Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD (collectivement, les « Fonds », individuellement, le « Fonds ») sont des fonds communs de placement à capital variable établis en vertu des lois de l'Ontario et régis par la déclaration de fiducie ou de l'acte de fiducie, dans sa version modifiée à l'occasion.

Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») est le gestionnaire, le conseiller en valeurs et le fiduciaire des Fonds. GPTD, Services d'investissement TD Inc. (« SITD »), TD Waterhouse Canada Inc. (« TDWCI ») et Epoch Investment Partners, Inc. (« Epoch ») sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. L'adresse du siège social des Fonds est la suivante : C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8.

La date de clôture de l'exercice des Fonds est le 31 décembre. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 décembre 2024 et 2023, s'il y a lieu. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les périodes de douze mois closes les 31 décembre 2024 et 2023, s'il y a lieu. Lorsqu'un Fonds ou une série d'un Fonds a été créé au cours de l'une de ces périodes, l'information est présentée à compter de la date de création de ce Fonds ou de cette série, telle qu'elle est présentée dans les notes propres au Fonds des états financiers (les « notes propres au Fonds »), jusqu'à la date de clôture de la période applicable. Un état comparatif avec toute autre période n'est présenté que si le Fonds existe à la date de présentation de l'information financière.

La publication des présents états financiers a été autorisée par GPTD le 14 mars 2025.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux *Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board* (« IFRS »). Ils ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés), qui est effectuée à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers, comme les placements, les dérivés, la trésorerie et les autres montants à recevoir et à payer. Les droits, les bons de souscription, les contrats à terme, les options, les contrats à terme normalisés et les swaps (selon le cas) sont présentés à titre d'actifs (ou de passifs) dérivés dans les états de la situation financière et constituent des contrats financiers conclus entre deux parties ou plus. Leur valeur est fonction de la performance d'un actif ou d'un groupe d'actifs sous-jacent. Les actions, les obligations, les monnaies, les marchandises, les taux d'intérêt et les indices de marchés représentent des actifs sous-jacents. Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la JVRN. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsqu'un Fonds devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou qu'un Fonds

a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument. L'achat et la vente de placements sont donc comptabilisés à la date à laquelle l'opération a lieu.

Les actifs et passifs financiers des Fonds, à l'exception des montants à recevoir et à payer, sont ensuite évalués à la JVRN et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat global. Les autres montants à recevoir et à payer sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les Fonds ont établi qu'ils répondent à la définition d'une « entité d'investissement » d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ils évaluent leurs filiales, le cas échéant, à la JVRN. Une entité d'investissement est une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses placements sur la base de la juste valeur. Les placements des Fonds peuvent comprendre des entreprises associées et des contreparties qui sont évaluées à la JVRN.

L'obligation des Fonds à l'égard des rachats de parts en circulation comprend une obligation contractuelle de distribuer, en trésorerie, au gré du porteur de parts, tout revenu net et tout gain en capital net réalisé. L'obligation permanente de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle des Fonds. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Fonds est classé dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les obligations des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont présentées au montant du rachat.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont quasiment identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations des porteurs de parts. Aux fins de traitement des opérations des porteurs de parts, la valeur liquidative d'un Fonds s'entend de la différence entre la valeur de son actif total et la valeur de son passif total, calculée chaque jour d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aussi appelé l'actif net, désigne l'actif net calculé conformément aux IFRS. Pour toutes les dates présentées, il n'y avait pas de différence entre la valeur liquidative par part de série et l'actif net par part de série des Fonds.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans cet écart, GPTD détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Pour les actions négociées sur des marchés actifs à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, l'évaluation à la juste valeur sera utilisée plutôt que le dernier cours négocié dans les cas où il faut éviter les cours périmés et où il faut appliquer des facteurs d'évaluation de la juste valeur afin de tenir compte, entre autres, des événements importants survenus après la clôture d'un marché étranger.

La juste valeur des actifs et passifs financiers non négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la comparaison à d'autres instruments fortement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui cherchent à utiliser au maximum les données de marché observables.

La méthode d'évaluation adoptée pour les types de placements spécifiques détenus par les Fonds est présentée ci-après.

- a) Les titres non cotés à une bourse reconnue sont évalués en fonction des cours publiés obtenus auprès de courtiers reconnus pour ce type de titres, s'ils sont facilement disponibles. Si aucun cours acheteur/vendeur n'est disponible auprès des courtiers pour ces titres, GPTD utilise différentes techniques d'évaluation et différents modèles d'évaluation décrits ci-dessus avec des données d'entrée que GPTD juge pertinentes dans les circonstances pour les évaluer. Les instruments de créance sont évalués en fonction des cours moyens, s'ils sont facilement disponibles.
- b) Les instruments de créance à court terme et les mises en pension et les prises en pension de titres sont évalués en fonction des cours obtenus auprès de courtiers en valeurs mobilières reconnus.
- c) Les contrats de change à terme peuvent être utilisés par les Fonds pour se protéger contre les fluctuations des taux de change ou pour en bénéficier. Ces contrats sont évalués chaque jour d'évaluation par application de la différence entre le taux contractuel et le cours de change à terme en vigueur à la date d'évaluation au montant notionnel. La variation nette de la plus-value/moins-value latente et le gain ou la perte net réalisé au dénouement des contrats sont inscrits au poste « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.
- d) Les contrats d'option négociés en bourse sont évalués au cours moyen chaque jour d'évaluation. Les primes reçues ou payées sur les options vendues ou achetées sont comprises dans le coût des options. Tout écart entre la valeur actuelle du contrat et la valeur du contrat à la date de signature est comptabilisé à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente. Quand une option est dénouée ou exercée, la différence entre la prime et le montant payé ou reçu, ou le plein montant de la prime si l'option arrive à échéance sans être exercée, est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé » des états du résultat global. Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le coût du titre acheté est réduit de la prime reçue sur l'option. Lorsqu'une option d'achat achetée est exercée, le coût du titre acheté est majoré du montant payé pour l'option.
- e) Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme normalisés et négociés en bourse visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Tout écart entre la valeur à la fermeture des bureaux du jour d'évaluation courant et celle du jour d'évaluation précédent est réglé au comptant quotidiennement et inscrit dans les états du résultat global au poste « Revenus (pertes) sur dérivés ». Les dépôts en espèces ou emprunts sur marge sont inscrits au poste « Dépôt de garantie (marge à payer) sur les dérivés » des états de la situation financière. Les instruments de créance à court terme indiqués à l'inventaire du portefeuille ont été séparés des autres titres et sont détenus à titre de marge sur les contrats à terme normalisés conclus par les Fonds, le cas échéant.
- f) Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur rendement total avec une ou plusieurs contreparties afin d'obtenir une exposition aux actifs de référence du swap. Aux termes de chaque swap, les Fonds verseront aux contreparties une somme variable fondée sur les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à court terme qui est calculée en fonction d'un montant nominal convenu. En outre, les Fonds paieront également une somme fondée sur toute baisse de valeur d'un placement théorique d'un nombre théorique de parts dont la valeur sera égale à la valeur des actifs de référence du swap. En retour, les contreparties paient aux Fonds une somme fondée sur toute hausse de la valeur des actifs de référence du swap.
- Les sommes variables payées aux contreparties sont comptabilisées quotidiennement et inscrites au poste « Revenus (pertes) sur dérivés » des états du résultat global. Les variations de la juste valeur des swaps sur rendement total en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les swaps sur rendement total sont comptabilisés au montant que les Fonds recevraient ou paieraient pour mettre fin aux swaps. Lorsque les swaps sur rendement total arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain ou la perte net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».
- g) Certains Fonds peuvent conclure des swaps de dividendes avec une ou plusieurs contreparties afin d'obtenir une exposition aux actions ordinaires de référence du swap. Aux termes de chaque swap, les Fonds verseront aux contreparties une somme fixe fondée sur le prix d'exercice fixe à multiplier par le nombre d'actions ordinaires de référence du swap. En retour, les contreparties paient aux Fonds une somme variable fondée sur les dividendes des actions ordinaires de référence du swap.
- Les variations de la juste valeur des swaps de dividendes en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les cours utilisés pour évaluer les swaps de dividendes sont obtenus directement auprès du fournisseur de données. Lorsque les swaps de dividendes arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain (ou la perte) net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».
- h) Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur défaillance pour obtenir une exposition aux instruments de créance sans investir directement dans ceux-ci. Un swap sur défaillance est un contrat bilatéral de gré à gré de dérivé de crédit entre deux parties, l'acheteur de protection contre le risque de crédit d'un émetteur spécifique (l'entité de référence) et le vendeur de cette protection. L'acheteur de protection paie une prime périodique, habituellement trimestrielle, au vendeur de protection, qui assume le risque de crédit lié à un incident de crédit particulier. Les incidents de crédit sont des événements tels qu'une faillite, un grave manquement ou une restructuration de la dette pour un actif de référence déterminé. En cas d'incident de crédit, un swap sur défaillance peut être réglé par la livraison physique de l'actif de référence pour un produit correspondant à sa valeur nominale ou par une compensation en espèces correspondant au montant de la perte. S'il n'y a pas d'incident de crédit, aucun montant éventuel n'est exigible.
- Au cours des périodes présentées, certains Fonds ont conclu un swap sur défaillance sur indices en tant que vendeur de protection. Tous frais initiaux versés ou perçus par ces Fonds à la création d'un swap sur défaillance sont compris dans sa juste valeur. Les primes trimestrielles perçues de la contrepartie sont comptabilisées quotidiennement et inscrites au poste « Revenus (pertes) sur dérivés » des états du résultat

global. Les variations de la juste valeur des swaps sur défaillance en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les cours utilisés pour évaluer les swaps sur défaillance sont obtenus directement auprès du fournisseur de données ou du courtier. Lorsque les swaps sur défaillance arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain (ou la perte) net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».

L'exposition aux swaps sur défaillance est limitée au montant notionnel du contrat, moins tout montant recouvrable applicable, obtenu par le produit du montant notionnel et du taux de recouvrement de l'entité de référence.

- i) Les fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ne sont pas gérés par GPTD sont évalués selon le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière.
- j) Les placements dans les fonds communs de placement sous-jacents, les FNB gérés par GPTD et les autres fonds sous-jacents sont généralement évalués à la valeur liquidative par part de série des fonds de placement présentée par les gestionnaires de ces fonds.
- k) Certains Fonds peuvent conclure des engagements afin d'acquérir, lorsqu'ils sont émis, des titres dans le cadre de placements privés dans une société ouverte (PPSO) impliquant des sociétés d'acquisition à vocation spécifique (SAVS). Une SAVS est une société cotée en bourse qui mobilise des capitaux d'investissement au moyen d'un premier appel public à l'épargne afin d'acquérir des titres de participation, par fusion, par regroupement d'entreprises, par acquisition ou par toute autre transaction semblable, d'une ou plusieurs sociétés en exploitation selon des délais prévus. Un PPSO comporte généralement l'acquisition de titres directement auprès d'une société ouverte dans le cadre d'une opération de placement privé. Les titres acquis dans le cadre d'une opération de PPSO ne peuvent être négociés à la bourse et sont considérés comme illiquides jusqu'à ce qu'une déclaration d'inscription relative à la revente ne soit déposée et en vigueur. Les engagements dépendent de l'acquisition par les SAVS des titres des sociétés visées. La plus-value ou la moins-value latente de ces engagements à la clôture de la période est présentée séparément au poste Plus-value (moins-value) latente au titre des engagements non capitalisés dans les états de la situation financière, et toute variation de la juste valeur au cours des périodes de présentation de l'information financière est comptabilisée au poste Plus-value (moins-value) latente au titre des engagements non capitalisés dans les états du résultat global.

Hiérarchie des justes valeurs

Les Fonds classent leurs placements à la juste valeur selon une hiérarchie qui accorde de l'importance aux données utilisées pour réaliser ces évaluations. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours, observables directement (les prix) ou indirectement (les dérivés de prix);
- Niveau 3 Données d'entrée qui ne reposent pas sur des données de marché observables (les données d'entrée non observables).

Les évaluations de la juste valeur sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts de garantie sur les dérivés, des souscriptions à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des montants à recevoir pour les ventes de placements, des découverts bancaires, des marges à payer sur les dérivés, des montants à payer pour les achats de placements, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et de la valeur de rachat de l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs à la clôture de la période présentée.

La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3).

Le classement dans la hiérarchie est établi en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée d'entrée évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble. Si une évaluation de la juste valeur est fondée sur des données d'entrée observables qui nécessitent un ajustement important en fonction de données d'entrée non observables, elle relève du niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée d'entrée déterminée pour l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif.

Déterminer ce qui constitue une donnée d'entrée « observable » nécessite l'exercice d'une grande part de jugement. Les données observables sont considérées comme des données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes actives sur le marché pertinent.

GPTD a mis en place un comité d'évaluation afin de superviser le rendement des évaluations de la juste valeur figurant dans les états financiers des Fonds, dont les évaluations de niveau 3. GPTD utilise différentes méthodes (présentées à la rubrique « Évaluation de la juste valeur ») pour établir la juste valeur des titres classés au niveau 3. Le comité se réunit chaque trimestre pour effectuer un examen de l'évaluation des placements détenus par les Fonds.

Le classement des instruments financiers des Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2024 et 2023 et tout transfert entre niveaux ayant eu lieu au cours des périodes présentées résultant d'un changement dans la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur sont présentés dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque tout droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels. GPTD a établi que tous les fonds de placement sous-jacents (les « fonds sous-jacents ») dans lesquels les Fonds investissent sont des entités structurées non consolidées. Les fonds sous-jacents comprennent des fonds communs de placement, des FNB et d'autres fonds qui répondent à la définition d'une « entité d'investissement » d'IFRS 10. Pour arriver à cette conclusion, GPTD a évalué le fait que le processus décisionnel concernant les activités des fonds sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou des droits similaires détenus par les Fonds ou par d'autres investisseurs dans tout fonds sous-jacent.

Les Fonds peuvent investir dans des fonds sous-jacents dont les objectifs de placement consistent à réaliser un revenu à court ou à long terme et à offrir un potentiel de croissance du capital. Les placements des Fonds dans ces titres aux 31 décembre 2024 et 2023 sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière et correspondent à l'exposition des Fonds aux fonds sous-jacents. Les Fonds n'offrent pas un important soutien financier supplémentaire ou une autre forme de soutien aux fonds sous-jacents, et ne se sont pas engagés à leur offrir un tel soutien. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global. Des renseignements supplémentaires à propos des placements des Fonds dans des fonds sous-jacents, le cas échéant, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et dans les notes propres au Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou dans d'autres titres adossés à des actifs qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans des hypothèques immobilières, ou sont garantis par de telles hypothèques. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir d'un panier d'actifs composé de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, y compris de prêts hypothécaires accordés par des organismes de crédit, des prêteurs hypothécaires, des banques commerciales et d'autres institutions. Ces titres de créance et de participation peuvent être structurés en tranches de rangs différents. Les Fonds peuvent investir dans des titres obligataires de premier rang garantis par des actifs et qui n'ont qu'une exposition minimale aux tranches de titres de second rang. Ces titres peuvent donner lieu à un paiement mensuel composé d'intérêts et d'un remboursement du capital. Les autres titres adossés à des actifs sont créés à partir de divers types d'actifs, dont les prêts automobiles, les encours de cartes de crédit, les prêts sur la valeur nette de la propriété et les prêts étudiants.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des autres titres adossés à des actifs des Fonds, s'il y a lieu, est présentée dans les états de la situation financière au poste « Placements ». La juste valeur correspond à l'exposition maximale aux pertes à ces dates. La variation de la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des autres titres adossés à des actifs au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.

Conversion de devises

La monnaie fonctionnelle d'un Fonds présentée dans les notes propres au Fonds correspond, selon GPTD, à la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu des émissions et des rachats de parts et de l'évaluation des rendements. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les gains et pertes de change réalisés à la vente de placements et de dérivés sont présentés au poste « Gain (perte) net réalisé ». Les gains et pertes de change latents sur les placements et les dérivés sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les gains et pertes de change réalisés et latents se rapportant aux revenus, à la trésorerie ainsi qu'aux autres actifs et passifs sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur trésorerie et autres actifs nets » dans les états du résultat global.

Compensation des actifs et passifs financiers

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net qui en résulte dans les états de la situation financière lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les Fonds peuvent conclure, dans le cadre normal de leurs activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. L'information concernant la compensation, le cas échéant, figure dans les notes propres au Fonds.

Prises en pension de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prises en pension de titres. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, un fonds achète un titre à un prix donné à un tiers et convient de le lui revendre à un prix déterminé et à une date ultérieure convenue. L'écart est présenté au poste « Revenus de prises en pension de titres » dans les états du résultat global.

Ces types d'opérations comportent le risque que l'autre partie manque à ses obligations aux termes de la convention ou qu'elle fasse faillite. Afin de réduire ces risques, l'autre partie est tenue de fournir des garanties aux Fonds. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur de marché du titre et la garantie est évaluée à la valeur de marché chaque jour ouvrable. Les types de titres reçus et les garanties connexes que détiennent les Fonds, le cas échéant, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

Trésorerie/découvert bancaire

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières. Les découverts bancaires sont présentés à titre de passif courant dans les états de la situation financière.

Dépôt de garantie (marge à payer) sur les dérivés

Les comptes sur marge correspondent aux dépôts de garantie ou aux marges à payer relativement aux dérivés conclus par les Fonds.

Montants à recevoir pour les ventes de placements ou montants à payer pour les achats de placements

Les montants à recevoir pour les ventes de placements et les montants à payer pour les achats de placements représentent des opérations couvertes par un contrat, mais non encore réglées ou livrées aux dates des états de la situation financière.

Évaluation des parts de la série

GPTD calcule généralement la valeur liquidative de chaque série des Fonds à 16 h, heure de l'Est, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte. Toutefois, dans certains cas inattendus, la valeur liquidative par part d'une série peut être calculée à un autre moment.

La valeur liquidative de chaque série de parts des Fonds, calculée pour le traitement des souscriptions, des substitutions, des conversions et des rachats des parts de séries, correspond à la différence entre la valeur de la quote-part de l'actif commun d'un Fonds donné imputée à cette série et la valeur de la quote-part du passif commun du Fonds, moins le passif attribuable uniquement à la série en question.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série est obtenu en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables total de chaque série des Fonds par le nombre total de parts en circulation de cette série à la date de présentation de l'information financière.

Comptabilisation des revenus

Les intérêts aux fins de distributions présentés dans les états du résultat global comprennent les revenus d'intérêts sur la trésorerie et les intérêts sur les instruments de créance comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les intérêts à recevoir sont présentés au poste « Intérêts et dividendes à recevoir » des états de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt stipulés des instruments de créance. Les Fonds n'amortissent pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance, sauf pour les obligations à coupon zéro.

Les revenus de dividendes provenant d'actions et les distributions provenant de FNB sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les distributions provenant de fonds sous-jacents autres que des FNB sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les distributions reçues des FNB sont réparties périodiquement entre le revenu d'intérêts, le revenu de dividendes, les gains en capital et le remboursement de capital en fonction de la nature des composantes sous-jacentes. Les répartitions sont fondées sur la meilleure information disponible et les répartitions réelles pourraient être différentes.

Certains Fonds peuvent recourir aux prêts de titres selon les modalités d'une convention comprenant des restrictions prescrites par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le revenu tiré des prêts de titres, le cas échéant, est présenté dans les états du résultat global lorsqu'il est gagné. La juste valeur des titres prêtés et des garanties détenues est déterminée quotidiennement. Les informations sur les revenus de prêts de titres et la valeur totale des titres prêtés et des garanties connexes détenus se trouvent dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

Opérations de placement et coûts de transaction

Aux fins du calcul des gains et pertes réalisés et latents sur les opérations de placement, le coût de chaque placement est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction.

Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés par les Fonds à l'achat et à la vente de placements à la juste valeur sont comptabilisés dans les états du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les Fonds n'engagent pas de coûts de transaction lorsqu'ils investissent dans des fonds sous-jacents autres que des FNB. Toutefois, les fonds sous-jacents peuvent devoir engager des coûts de transaction.

Attribution des revenus et des charges, des gains et pertes réalisés et latents

Les charges (frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille exclus) sont comptabilisées quotidiennement, séparément pour chaque série. Les frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille, de même que les revenus, les gains et les pertes, sont imputés à chaque série selon leur quote-part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période présentée, sauf si une série a été créée au cours de la période, auquel cas le nombre moyen pondéré de parts en circulation est calculé à compter de la date de début des activités de la série.

Nouvelles normes et modifications non encore en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes et de modifications apportées à des normes ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Fonds.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. Comme il est indiqué à la note 3, l'utilisation des techniques d'évaluation pour les instruments financiers et les dérivés qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs oblige GPTD à poser des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à la date de présentation des états financiers. Toute modification aux hypothèses touchant ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Voir les notes propres au Fonds pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers des Fonds, le cas échéant.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, GPTD a dû évaluer le modèle économique adopté par les Fonds pour gérer leur portefeuille respectif et calculer le rendement sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que ces actifs et passifs financiers devaient être évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9.

Entité d'investissement

En cherchant à déterminer si un Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, GPTD peut être amenée à formuler des jugements importants sur le fait de savoir si le Fonds possède les caractéristiques d'une entité d'investissement. Chaque Fonds peut ne détenir qu'un placement, un fonds sous-jacent (ou n'avoir qu'un seul investisseur ou des investisseurs qui sont des parties liées au Fonds), toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, chaque Fonds obtient principalement des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

5. Parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de différentes séries qui ont égalité de rang et sont offertes en vertu d'un prospectus simplifié. En outre, chaque Fiducie de fonds commun de placement TD est également autorisée à émettre un nombre illimité de parts de différentes séries offertes en vertu d'une notice d'offre confidentielle. Les différentes séries pouvant être offertes par les Fonds sont décrites ci-après.

Série Investisseurs :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs.
Séries H5 et H8 :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Série Plus :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.
Séries K et K5 :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD, et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Série e :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent effectuer leurs opérations par voie électronique.
Série D :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent effectuer leurs opérations par l'entremise de Placements directs TD, une division de TDWCI, ou d'autres courtiers exécutants.
Série Conseillers :	Parts offertes selon le mode avec frais d'acquisition aux investisseurs qui recherchent des conseils en matière de placement.
Séries T5 et T8 :	Parts offertes selon le mode avec frais d'acquisition aux investisseurs qui recherchent des conseils en matière de placement et souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Série F :	Parts offertes aux investisseurs par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, et aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction.
Séries FT5 et FT8 :	Parts offertes aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie du Fonds par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. Ces séries peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction.
Série F Plus :	Parts offertes aux grands investisseurs par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, et aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction. Pour cette série, les investisseurs doivent effectuer le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.

Série W :	Parts offertes aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction par l'entremise de certaines sociétés de gestion de patrimoine de La Banque Toronto-Dominion, y compris certaines divisions de TDWCI ou d'autres courtiers autorisés par GPTD.
Séries WT5 et WT8 :	Parts offertes aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds par l'entremise de certaines sociétés de gestion de patrimoine de La Banque Toronto-Dominion, y compris certaines divisions de TDWCI ou d'autres courtiers autorisés par GPTD, et qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Séries Privée et Privée-EM :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série Privée avec GPTD.
Série Institutionnelle :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels que les régimes collectifs d'épargne, et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.
Série O :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels les institutions et les fonds communs de placement, qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série O avec GPTD.
Série G :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels les institutions, les régimes collectifs d'épargne ou les régimes de retraite, et les fonds communs de placement, qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série G avec GPTD.

Chaque série de parts comporte différentes options d'achat et des frais de gestion plus ou moins élevés selon leurs caractéristiques résumées ci-dessus, qui reflètent l'importance des services de conseil en placement offerts et/ou des services.

Les parts des Fonds sont rachetables au gré du porteur de parts conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie ou de l'acte de fiducie. Les parts des Fonds sont émises ou rachetées quotidiennement à la valeur liquidative par part de série établie après réception par GPTD de l'ordre de souscription, de substitution, de conversion ou de la demande de rachat. Les souscriptions et les rachats présentés dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables comprennent les parts converties entre les séries d'un même Fonds. Toutefois, les conversions entre les séries du Fonds ne sont pas présentées à titre de « Produit de l'émission de parts rachetables » ni de « Montants versés au rachat de parts rachetables » dans les tableaux des flux de trésorerie.

6. Opérations avec des parties liées

Capital

GPTD, ses sociétés affiliées et/ou d'autres fonds de placement gérés par GPTD peuvent à l'occasion investir dans des parts des Fonds. Lorsqu'il est important, l'investissement des parties liées est présenté dans les notes propres au Fonds.

Dépositaire

La Banque Toronto-Dominion est le dépositaire du Fonds indiciel équilibré TD et détient une partie des actifs (y compris de la trésorerie et des placements) du Fonds. La Banque Toronto-Dominion est le sousdépositaire des Fonds (à l'exception du Fonds indiciel équilibré TD) et détient une partie des actifs (y compris de la trésorerie et des placements) des Fonds. La Banque Toronto-Dominion peut se faire payer des frais et des marges en contrepartie des services bancaires (y compris les activités liées aux dépôts) fournis aux Fonds.

Si le montant est important, la trésorerie du Fonds détenue auprès de La Banque Toronto-Dominion, qui agit à titre de sous-dépositaire des Fonds, à la clôture de la période est également présentée dans les notes propres au Fonds.

Frais de gestion

a) Fiducies de fonds commun de placement TD

En contrepartie des services de gestion, de distribution et de gestion de portefeuille et de supervision de tous services fournis par des sous-conseillers en valeurs aux Fiducies de fonds commun de placement TD, GPTD reçoit des frais de gestion annuels relativement à certaines séries de ces Fonds. Les frais de gestion sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

Il n'y a pas de frais de gestion concernant les parts de série Privée, de série O et de série G. Les porteurs de parts de séries Privée, de série O et de série G peuvent plutôt se voir imputer des frais directement par GPTD.

b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

En contrepartie des services de gestion, de distribution et de gestion de portefeuille fournis aux Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD, certaines séries de ces Fonds versent des frais de gestion annuels à GPTD. Les frais de gestion sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

Il n'y a pas de frais de gestion concernant les parts de série G. Les porteurs de parts de série G peuvent plutôt se voir imputer des frais directement par GPTD.

Lorsque les Fiducies de fonds commun de placement TD et les Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD investissent dans des fonds sous-jacents, des frais et des charges payables par ces fonds sous-jacents peuvent s'ajouter à ceux payables par les Fonds. Les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents ne sont toutefois pas tenus de payer de frais de gestion lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les fonds sous-jacents pour obtenir le même service. Les frais de gestion des Fonds sont présentés en détail dans les notes propres au Fonds.

Frais d'administration

a) Fiducies de fonds commun de placement TD

En contrepartie du règlement de certains frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels relativement à la série Investisseurs, la série H5, la série H8, la série Plus, la série K, la série D, la série Conseillers, la série T5, la série T8, la série Privée et la série G de certaines Fiducies de fonds commun de placement TD. Des renseignements détaillés sur les frais d'administration sont présentés à la rubrique « Frais de gestion et frais d'administration » des notes propres au Fonds et les séries sans frais d'administration portent la mention « s. o. » dans cette même rubrique.

Notes des états financiers

À l'exception de la série G, les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation, autres que les frais relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges. En ce qui concerne la série G, les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation. Les frais d'administration sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

À l'exception de la série G de ces Fonds et des Portefeuilles FNB gérés TD, aucuns frais d'administration ne sont imputés aux Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD. En ce qui concerne la série G de ces fonds, en contrepartie du règlement de tous les frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels. En ce qui concerne les Portefeuilles FNB gérés TD, en contrepartie du règlement de certains frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels relativement à la série D et à la série G des Portefeuilles FNB gérés TD. Les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation, autres que les frais relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges.

Les frais d'administration sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD. Des renseignements détaillés sur les frais d'administration sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Frais d'exploitation

Comité d'examen indépendant (« CEI ») des Fonds

GPTD est responsable de la gestion des portefeuilles de placement des Fonds, y compris de la prise de décisions relative au placement de l'actif des Fonds.

GPTD a formé un CEI pour l'ensemble des Fonds. Le CEI, à titre de comité indépendant impartial, procède à l'examen de toute question de conflit d'intérêts qui lui est soumise et donne des recommandations ou, s'il y a lieu, les approbations nécessaires. Le CEI produit, au moins une fois par an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts des Fonds.

Lorsqu'ils sont importants, les placements dans des titres de La Banque Toronto-Dominion, dans des fonds sous-jacents gérés par GPTD ou dans des sociétés affiliées détenus par les Fonds à la clôture de la période sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et/ou dans les notes propres au Fonds.

La rémunération des membres du CEI et leurs dépenses ont été réparties proportionnellement entre les fonds de placement gérés par GPTD et sont présentées au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans les états du résultat global.

a) Fiducies de fonds commun de placement TD

GPTD absorbe tous les frais d'exploitation concernant les parts de série O et de série G des Fiducies de fonds commun de placement TD.

La série Privée, la série Privée-EM et la série Conseillers des Fiducies de fonds commun de placement TD ci-après doivent payer leur quote-part des frais d'exploitation qui sont communs à toutes les séries de ces Fonds, ainsi que les frais qui ne sont attribuables qu'à la série (qui peuvent être payables à GPTD ou ses sociétés affiliées), y compris les frais du CEI, les frais de tenue des comptes et de communication, les frais de garde, les honoraires

juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôt, les frais bancaires, les coûts d'emprunt, toutes les taxes, les frais liés à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et les nouveaux types de coûts ou de charges.

Série Privée	Fonds du marché monétaire américain TD, Fonds d'obligations à court terme TD, Fonds d'obligations canadiennes TD, Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD, Fonds d'obligations de sociétés américaines TD, Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD, Fonds de revenu mondial TD, Fonds d'obligations mondiales de base plus TD, Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD, Fonds d'obligations à haut rendement TD, Fonds opportunités mondiales TD – conservateur, Fonds opportunités mondiales TD – équilibré, Fonds à rendement diversifié canadien TD, Fonds à faible volatilité canadien TD, Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD, Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD, Fonds d'actions canadiennes TD, Fonds américain à faible volatilité TD, Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD, Fonds américain de croissance de dividendes TD, Fonds de rendement américain pour actionnaires TD, Fonds concentré d'actions américaines TD, Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD, Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD, Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD ^{MC} , Fonds mondial à faible volatilité TD, Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD, Fonds concentré d'actions mondiales TD, Fonds mondial de réinvestissement du capital TD, Fonds concentré d'actions internationales TD, Fonds d'actions internationales TD, Fonds chinois revenu et croissance TD, Fonds de revenu fixe TD, Fonds de gestion du risque TD, Fonds de sociétés canadiennes TD, Fonds de sociétés mondiales TD, Fonds de gestion tactique TD, Fonds alternatif de gestion du risque TD et Fonds alternatif de produits de base TD
Série Privée-EM	Fonds américain de réinvestissement du capital TD, Fonds de moyennes sociétés américaines TD et Fonds des marchés émergents TD
Série Conseillers	Fonds d'actions américaines TD

GPTD absorbe tous les frais d'exploitation des autres séries des Fiducies de fonds commun de placement TD (notamment les services fournis par GPTD ou ses sociétés affiliées), autres que les frais et les charges relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges.

b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

À l'exception des Portefeuilles FNB gérés TD, tous les frais d'exploitation des Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD (y compris ceux des services fournis par GPTD ou ses sociétés affiliées) sont payés par GPTD, y compris les frais du CEI, de tenue des comptes et de communication, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôt, les frais bancaires, les coûts d'emprunt et toutes les taxes afférentes.

GPTD absorbe certains frais d'exploitation des Portefeuilles FNB gérés TD. Chaque Portefeuille FNB géré TD est responsable du paiement de tous les frais liés aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges et toutes les taxes afférentes.

Taxes liées aux charges

Les Fonds paient aussi à GPTD la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée à un taux mixte sur les frais de gestion, les frais d'administration et certains frais d'exploitation en fonction de la province ou du territoire de résidence des investisseurs pour chaque série des Fonds. Ces montants sont inscrits dans les charges des états du résultat global respectifs des Fonds.

Charges visées par une renonciation

GPTD peut, à son gré, renoncer à une partie des charges autrement payables par les Fonds ou en absorber une partie. Ces renoncations ou absorptions peuvent être interrompues en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Le montant des charges visées par une renonciation ou une absorption, selon le cas, est présenté au poste « Charges visées par une renonciation » des états du résultat global.

Les charges à payer dans les états de la situation financière correspondent aux frais de gestion, aux frais d'administration et aux frais d'exploitation (y compris les taxes applicables) que les Fonds doivent payer à GPTD à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Les commissions de courtage (incluant les autres coûts de transaction) versées sur les opérations sur titres et les montants payés à des parties liées à La Banque Toronto-Dominion pour des services de courtage offerts aux Fonds pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, le cas échéant, sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Les commissions de courtage des clients servent au paiement des services d'exécution des ordres et/ou des services de recherche. Les conseillers en valeurs ou GPTD peuvent choisir des courtiers, y compris parmi leurs parties liées, qui demandent des commissions supérieures à celles d'autres courtiers (les « accords de paiement indirect ») s'ils estiment en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis.

Il n'y a pas de paiements indirects ni de commissions de courtage payables par le client pour les instruments de créance négociés hors bourse sans commissions de courtage. Dans le cas des actions ou des autres titres donnant lieu à des commissions de courtage, la portion de paiements indirects du montant payé ou à payer pour des biens et des services autres que des services d'exécution des ordres pour les Fonds ne peut, en général, être déterminée. Tout pourcentage de paiement indirect dûment constaté en vertu des accords de paiement indirect conclus par les conseillers en valeurs ou par GPTD, le cas échéant, est présenté dans les notes propres au Fonds.

7. Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « Loi de l'impôt »), les Fonds répondent, ou entendent répondre, à la définition de fiducie de fonds commun de placement, à moins d'indication contraire dans les notes propres au Fonds. La totalité ou la quasi-totalité du revenu net de placement et une partie suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une année d'imposition sont distribuées aux porteurs de parts de sorte que les Fonds n'ont aucun impôt à payer, à moins qu'un Fonds qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement ait à payer un impôt minimum de remplacement aux termes de la Loi de l'impôt dans certaines circonstances. Compte tenu des distributions, les Fonds ont déterminé qu'en substance ils ne sont pas assujettis à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt et, par le fait même, ils ne comptabilisent pas d'impôts sur le revenu dans les états du résultat global, ni d'actif ou de passif d'impôt différé dans les états

de la situation financière. Les pertes en capital reportées et les pertes autres qu'en capital reportées des Fonds, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur 20 ans.

Les Fonds sont assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées au poste « Remboursements d'impôts (retenues d'impôts) » dans les états du résultat global.

8. Gestion des risques financiers

Facteurs de risque d'ordre financier

Chaque Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et autre risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque lié à l'effet de levier. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

GPTD cherche à réduire les risques financiers en recourant aux services de conseillers en valeurs professionnels et expérimentés supervisés par GPTD, qui effectuent un suivi régulier des positions des Fonds et des événements de marché, et diversifient les portefeuilles de placement dans le respect des objectifs et stratégies de placement de chaque Fonds et des politiques et procédures applicables de GPTD (collectivement, les « restrictions en matière de placement »).

Pour un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents, GPTD cherche à réduire les risques financiers en répartissant les placements dans trois principales catégories d'actifs : les titres du marché monétaire pour la sécurité, les obligations pour le revenu et les titres de participation pour la croissance, s'il y a lieu. Comme les différents types de placements évoluent, en général, indépendamment les uns des autres, le rendement positif d'une catégorie d'actifs peut contribuer à atténuer le rendement négatif d'une autre catégorie, réduisant ainsi la volatilité et le risque global à long terme.

Les Fonds sont gérés conformément aux restrictions les concernant en matière de placement.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des placements portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel est exposé un Fonds est concentré dans ses placements en instruments de créance (comme les obligations et les débetures) et en dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. En raison de leur échéance à court terme ou du fait qu'ils ne portent pas intérêt, les placements à court terme, les devises et les autres actifs et passifs ne sont pas exposés à des risques importants découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt dans la même mesure que les instruments financiers portant intérêt détenus par les fonds sous-jacents. L'exposition directe d'un Fonds au risque de taux d'intérêt, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de change, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

ii) Risque de change

Un Fonds peut détenir des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle. Il est alors exposé au risque de change, étant donné que la valeur des instruments financiers libellés en devises fluctuera par suite de la variation des taux de change de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il est indirectement exposé au risque de change si les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers libellés dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle.

Un Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture afin de réduire l'exposition au risque de change ou de s'exposer à une devise en particulier.

L'exposition directe d'un Fonds au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des titres fluctue du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). GPTD cherche à réduire ce risque grâce à ses restrictions en matière de placement.

Le coefficient bêta historique peut être utilisé pour déterminer l'incidence de l'exposition de chaque Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant. Le coefficient bêta historique, mesure de la corrélation entre les rendements d'un fonds et ceux du marché, est généralement obtenu par la comparaison entre les rendements d'un fonds et ceux de son indice de référence sur une période de 36 mois. De ce fait, il est tenu compte dans le coefficient bêta des incidences déjà indiquées dans les informations sur le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le coefficient bêta historique n'est pas nécessairement représentatif du coefficient bêta futur.

Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, il est indirectement exposé à l'autre risque de prix découlant des placements du fonds sous-jacent. L'autre risque de prix, reflétant cette exposition indirecte, est présenté dans les notes propres au Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans plusieurs fonds sous-jacents, son exposition à l'autre risque de prix provient de tous les placements dans ces fonds sous-jacents. L'incidence directe de l'exposition d'un Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant, est présentée dans les notes propres au Fonds.

Exception faite des options d'achat vendues et des positions vendeur sur contrats à terme normalisés, le risque de perte maximal sur certains contrats sur instruments dérivés correspond à leur valeur nominale. Les pertes pouvant être subies sur les options d'achat vendues et les positions vendeur sur contrats à terme normalisés peuvent être illimitées.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. S'il y a lieu, le risque de crédit auquel est exposé un Fonds se concentre principalement dans les instruments de créance et les dérivés qu'il détient. Un Fonds est exposé au risque de crédit dans la mesure où l'émetteur d'instruments de créance ou une contrepartie à des instruments dérivés ne peut rembourser l'intégralité des montants dus à l'échéance. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut d'un courtier est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Un Fonds peut être exposé au risque de crédit lié au recours à des contreparties pour des contrats de change à terme. Ce risque, le cas échéant, est atténué par les facteurs suivants :

- i) le Fonds fait affaire avec des contreparties auxquelles S&P Global Ratings (« S&PGR ») a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation reconnue;
- ii) il limite la durée du contrat de change à terme à 365 jours;
- iii) il limite à 10 % de la valeur du portefeuille l'exposition à la valeur de marché pour toute contrepartie.

Un Fonds peut être indirectement exposé au risque de crédit s'il investit dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des instruments de créance ou des dérivés.

Les Fonds et leurs fonds sous-jacents gérés par GPTD achètent et détiennent uniquement des billets à court terme dont la notation par DBRS Limited est d'au moins R-1 Faible ou une notation équivalente attribuée par une autre agence de notation reconnue.

L'exposition directe d'un Fonds aux billets à court terme, aux instruments de créance et/ou aux instruments dérivés, le cas échéant, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte aux billets à court terme, aux instruments de créance et/ou aux instruments dérivés, le cas échéant, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds.

Certains Fonds et leurs fonds sous-jacents peuvent aussi effectuer des opérations de prêts de titres. Pour les fonds gérés par GPTD, les opérations de prêts de titres sont effectuées avec des contreparties auxquelles S&PGR a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation. La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par ces fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. La juste valeur totale des titres prêtés et des titres faisant l'objet d'une opération de mise en pension est limitée à 50 % de la valeur liquidative de chaque Fonds établie immédiatement après que le Fonds ait conclu une telle opération. Les informations sur la juste valeur des titres prêtés et de la garantie détenue, et les revenus de prêts de titres gagnés, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds.

Notes des états financiers

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. L'exposition d'un Fonds à ce risque découle principalement des rachats quotidiens de parts rachetables en trésorerie. Les Fonds investissent essentiellement dans des titres négociés sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir leur niveau de liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats.

L'échéance de tous les passifs financiers non dérivés, autres que les parts rachetables en circulation, est inférieure à trois mois.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), a annoncé la cessation du calcul et de la publication du taux CDOR de toutes les échéances immédiatement après une dernière publication le 28 juin 2024. GPTD n'a pas remarqué d'incidence importante sur la liquidité et l'évaluation des Fonds découlant de la transition des taux CDOR.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de titre ou un secteur d'activité. Le risque de concentration d'un Fonds est présenté dans les notes propres au Fonds.

e) Risque lié à l'effet de levier

Le risque lié à l'effet de levier est le risque qu'une variation défavorable de la valeur ou du niveau de l'actif, du taux ou de l'indice sous-jacent auquel le fonds est exposé par effet de levier puisse entraîner des pertes plus élevées que celles qui auraient été subies si le fonds n'avait eu recours à aucun effet de levier, et peut donner lieu à des pertes plus grandes que le montant investi.

Le Fonds alternatif de gestion du risque TD, le Fonds alternatif de produits de base TD et le Fonds alternatif de produits de base long/court TD sont des fonds commun de placement alternatifs, tel qu'ils sont définis dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, et ils sont autorisés à créer un effet de levier sur leurs actifs dans le cadre de leur stratégie de placement au moyen d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés,

à des montants pouvant dépasser la valeur liquidative de ces fonds. Des renseignements sur la façon dont ces fonds ont recours à l'effet de levier sont présentés dans les notes propres au Fonds.

9. Gestion du risque lié au capital

Les parts émises et en circulation constituent le capital des Fonds. Les Fonds ne sont soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables présentent l'évolution du capital des Fonds au cours des périodes présentées.

Il incombe à GPTD de gérer le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement respectifs et leur niveau de liquidité de manière à pouvoir effectuer les rachats.

On peut obtenir sans frais les états financiers les plus récents des fonds sous-jacents gérés par GPTD, s'il y a lieu, en écrivant à l'adresse postale suivante : Gestion de Placements TD Inc., C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8, ou en visitant notre site Web au www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td ou le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Codes de devise utilisés dans le présent rapport :

Code de devise	Description	Code de devise	Description	Code de devise	Description
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HKD	Dollar de Hong Kong	PHP	Peso philippin
ARS	Peso argentin	HUF	Forint hongrois	PKR	Roupie pakistanaise
AUD	Dollar australien	IDR	Roupie indonésienne	PLN	Zloty polonais
BRL	Réal brésilien	ILS	Shekel israélien	QAR	Riyal qatarien
CAD/\$ CA	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RON	Leu roumain
CHF	Franc suisse	JOD	Dinar jordanien	RUB	Nouveau rouble russe
CLP	Peso chilien	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CNY/CNH	Renminbi chinois	KRW	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
COP	Peso colombien	LKR	Roupie srilankaise	SGD	Dollar de Singapour
CZK	Couronne tchèque	MAD	Dirham marocain	THB	Baht thaïlandais
DKK	Couronne danoise	MXN	Peso mexicain	TRY	Livre turque
EGP	Livre égyptienne	MYR	Ringgit malais	TWD	Nouveau dollar taïwanais
EUR	Euro	NOK	Couronne norvégienne	USD/\$ US	Dollar américain
GBP	Livre sterling	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain

Source : London Stock Exchange Group plc et les entreprises du groupe (collectivement, le « groupe LSE »). © Groupe LSE, 2024. FTSE Russell est le nom commercial de certaines des sociétés membres du groupe LSE. « FTSE® », « Russell® » et « FTSE Russell® » sont des marques de commerce des sociétés membres du groupe LSE concernées et sont utilisées sous licence par toute autre société membre du groupe LSE. Tous les droits à l'égard des indices ou des données FTSE Russell sont acquis auprès de la société membre du groupe LSE concernée à qui appartiennent les indices ou les données. Ni le groupe LSE ni ses concédants de licence n'acceptent de responsabilité pour les erreurs ou les omissions dans les indices ou les données, et aucune partie ne peut se fier aux indices ou aux données de la présente communication. Aucune autre publication des données du groupe LSE n'est permise sans le consentement écrit de la société membre du groupe LSE concernée. Le contenu de la présente communication n'est pas promu, parrainé ou endossé par le groupe LSE.

Les Fonds Mutuels TD, les Fonds TD et les portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et offerts par l'entremise de courtiers autorisés.

Les FNB TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Epoch Investment Partners, Inc. exerce ses activités aux États-Unis et est une société affiliée à Gestion de Placements TD Inc. Gestion de Placements TD Inc. exerce ses activités au Canada. Les deux sociétés sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.